

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017**  
**Séance du 05 juillet 2017**

**N° 16**  
**Objet : Convention Conseil**  
**Départemental - RAM**

**Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

**Étaient représentés :**

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie  
DEORSOLA Jean Paul  
ESMIOL Gérard  
FIAERT Claude

ISOARD Roger  
PAUL Gilles  
PAYAN Claude  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Patrick  
ROCHAT Jacques  
SFRECOLA Alain  
URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2017

Appréciation des services de l'Etat

004-200067437-20170706-16\_06072017-DE

**Madame Patricia BRUN, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Commission Permanente du conseil Départemental a décidé, lors de sa séance du 24 juin 2016, de reconduire sa participation financière au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de Provence Alpes agglomération, dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

La convention de partenariat entre le Conseil départemental et la Provence Alpes Agglomération pour le RAM intercommunal a pour objet d'arrêter les objectifs partagés, de définir les modalités de fonctionnement du relais et ses différents modes d'intervention dans les villes et villages du secteur d'intervention et de déterminer les participations financières des partenaires.

Pour permettre le fonctionnement du RAM, le Conseil départemental apporte un soutien financier à la communauté d'agglomération en complément du financement principal de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce soutien se traduit par une subvention de fonctionnement de 4 000€ versée à Provence Alpes Agglomération, à titre de participation pour le financement du poste d'animatrice du relais.

Il vous est demandé d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2017

Agglomération de Provence Alpes

004-200067437-20170706-16\_06072017-DE